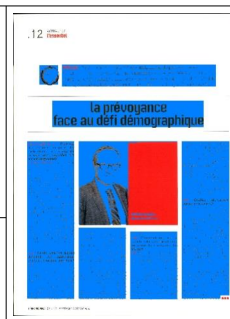


Date: 12.10.2016

BANQUE & FINANCE
LE MAGAZINE DE LA PLACE FINANCIERE SUISSE



BONHÔTE
BANQUIERS DEPUIS 1815

Rédaction "Banque & Finance"
1204 Genève
022/ 501 70 15
www.banque-finance.ch

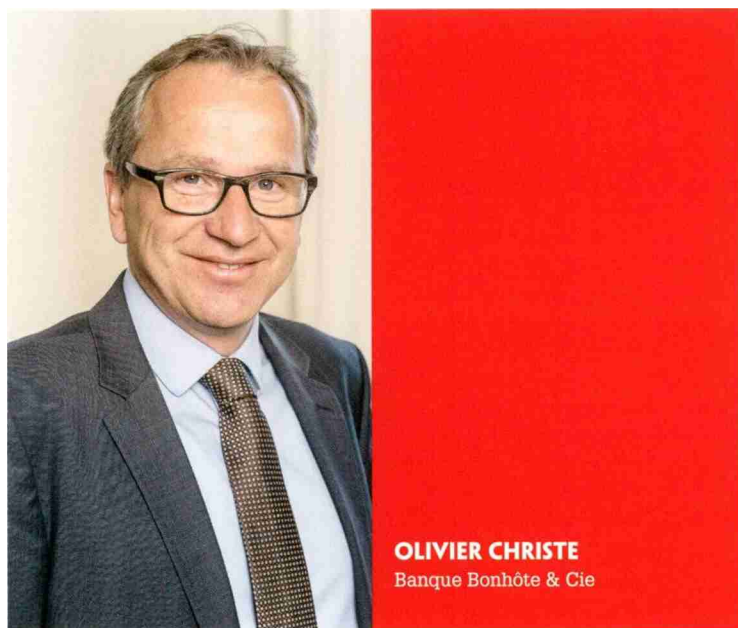
Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse spécialisée
Tirage: 9'500
Parution: 4x/année

N° de thème: 220.027
N° d'abonnement: 1081579
Page: 12
Surface: 68'754 mm²



SUISSE - Si la situation financière des institutions de prévoyance est aujourd'hui bonne, elles vont être confrontées aux enjeux liés à la longévité et la répartition des charges entre actifs et rentiers. Analyse avec Olivier Christe, co-responsable de la clientèle institutionnelle chez Banque Bonhôte & Cie.

la prévoyance face au défi démographique



Banque&Finance: Pourquoi les risques auxquels les institutions de prévoyance suisses sont exposées ont autant augmenté?

Olivier Christe: En raison de l'augmentation de l'espérance de vie, la longévité a augmenté d'environ six ans depuis le lancement du 2^e pilier en 1985. Vers 2025, nous devrions assister au basculement entre nombre d'actifs et de rentiers. Ces

derniers seront plus nombreux, ce qui limitera la capacité des institutions pour agir sur la structure de la caisse et sur les mesures d'assainissement dans les situations de sous-couverture. Par ailleurs, les rendements des capitaux n'offrent actuellement plus des espérances suffisantes pour atteindre les objectifs des IP (fixé entre 2,5 et 4%). Les taux d'intérêt négatifs et/ou proches de zéro sont un véritable défi

qui doit être géré rapidement et préventivement.

B&F: Quels sont les enjeux auxquels les institutions doivent désormais faire face?

OC: Les institutions de prévoyance ont déjà commencé à réagir en baissant le taux technique entre 2,25% et 3,25% environ. Cela a pour effet de diminuer les attentes sur le rendement des capitaux


 Rédaction "Banque & Finance"
 1204 Genève
 022/ 501 70 15
 www.banque-finance.ch

 Genre de média: Médias imprimés
 Type de média: Presse spécialisée
 Tirage: 9'500
 Parution: 4x/année

 N° de thème: 220.027
 N° d'abonnement: 1081579
 Page: 12
 Surface: 68'754 mm²

de manière plus ou moins importante en fonction du rapport rentiers/actifs. Quant

au degré de couverture, il est relativement stable depuis 2013 à un niveau autour de 110%. Cela étant dit, il ne faut pas se laisser endormir par cette situation relativement confortable. La baisse de l'indice LPP40 (40% d'actions) en 2007-2008 a été, au plus fort de la crise, de plus de 25%, et les réserves de fluctuation n'ont pas suffi à maintenir les degrés de couverture proche de 100%. Les marchés financiers ces prochaines années ne fourniront certainement pas la capacité de créer des réserves de fluctuations de 20 à 25%. L'enjeu est déjà de couvrir le besoin de financement annuel.

B&F: Comment garantir la stabilité du système et ainsi les avoirs de prévoyance des assurés?

OC: Le 2^e pilier est construit sur le principe de la solidarité entre actifs et retraités, or actuellement les assurés actifs portent tout le poids de ce risque avec des taux de bonification en baisse et faibles. Pour garantir la stabilité à long terme et dans un scénario de diminution de capacité de financement, les assurés devront accepter une diminution des rentes futures. Cette solution est mal acceptée, à tort, c'est pourquoi il est nécessaire d'expliquer clairement que ce n'est pas le capital individuel

qui diminue, mais bien la rente liée à l'espérance de vie et au rendement des capitaux. La génération actuelle a le devoir d'assurer la pérennité du système de prévoyance et de prendre les mesures nécessaires sans tabous. Les institutions de prévoyance devront prendre des décisions parfois impopulaires ces prochaines années.

B&F: Quelles adaptations seront nécessaires?

OC: Concernant les investissements financiers, les décisions sont complexes car la situation sur le marché obligataire est inédite. La plupart des IP réagissent en adaptant leur stratégie. L'allocation en obligations a souvent été réduite au profit de l'immobilier, de l'infrastructure, voire des actions. A l'intérieur de la catégorie obligataire, on observe une augmentation du risque de crédit (investir sur des emprunts ou des marchés de moins bonne qualité). Dans ce cas, le choix de stratégies dynamiques permettant une mise à l'abri est judicieux (gestion asymétrique, budget de risque, stop loss) car les pertes sur la dette émergente et les emprunts à hauts rendements ont atteint 35 à 45% durant la crise de 2007/2008. Une diversification sur des véhicules à revenu fixes comme la micro-finance,

●●● les produits d'assurances, les prêts privés... est en vogue actuellement. Il faut être conscient que ces actifs sont souvent peu

liquides et que si les flux sortant sont élevés la valorisation peut chuter. Ces outils utilisés comme satellite font du sens mais doivent être classés dans la catégorie OPP2 "Alternatif" ce qui en limite aussi de facto la taille et ils nécessitent un suivi plus attentif.

B&F: Jusqu'où pousser les stratégies de diversification?

OC: Il est intéressant de constater l'émergence récente (post 2008) de solutions d'allocations d'actifs dynamiques et systématiques (basées sur des facteurs de risque). Une gestion axée sur la quantification du risque avec notamment la fixation de pertes maximales se combine parfaitement à une gestion passive ou semi-active (liée expressément à un benchmark). De cette manière, l'institution oriente une partie de son capital sur un horizon à long terme en captant les rendements offerts par les actifs économiques (actions, obligations et immobilier) grâce à la gestion passive ou semi-active. Via une gestion des risques adaptée, l'IP va protéger une partie de son capital en limitant les pertes, protégeant ainsi son degré de couverture dans les crises. La caisse de pension va ainsi pouvoir obtenir un lissage de son résultat mais surtout une meilleure stabilité à long terme.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
DOROTHÉE THÉNOT**